

Tintigny, le 20 mai 2015

## Commune de Daverdisse

### Compte rendu de la CLDR du 19 mai 2015

Réf. : N:\DAVERDISSE\06- CLDR\20150519 Approfondissement des projets I\CL20150519 Approfondissement des projets I.docx

#### Présents et excusés :

CLDR : cf. liste ci-après

Bureau d'études Impact : Stéphane Mottiaux et Jean-Marc Dropsy

FRW : Sophie Orban et Pierre-Yves Muri, agents de développement

#### Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la réunion du 4 mai 2015
- Introduction et contexte
- Approfondissement des projets : mise en perspective et travail en sous-groupes
  - ✓ les cœurs de village de Porcheresse et Daverdisse,
  - ✓ les excédents de voirie,
  - ✓ le local de ski à Haut-Fays,
  - ✓ le patrimoine (pont de l'Ermitte, puits du Gros Bois, lavoir aux Scottons)
  - ✓ le PIC Vert.
- Divers



Mot d'accueil de la CLDR par le bourgmestre, M. Maxime Léonet.

Il est demandé de préciser ce que signifient les (-) notés au PV précédent, en regard de l'aménagement du centre de Daverdisse. Il s'agit d'avis repris tels qu'indiqués dans le document de travail de la réunion précédente. Ces idées seront de nouveau traitées lors de l'approfondissement des projets.

N'ayant pas de remarque sur le compte rendu de la séance du 04/05/2015, la CLDR l'approuve.

#### Mise en contexte

La CLDR a choisi de nombreux projets matériels lors de la dernière séance. Afin de traiter et d'approfondir l'ensemble des projets, les trois réunions suivantes (en ce compris celle du 19 mai) reprendront les projets un à un afin de les éclaircir et de donner aux membres tous les éléments leur permettant par la suite de faire un choix éclairé lors de la programmation des projets.

Ainsi et afin de mener à bien ces travaux, plusieurs dates ont été posées pour aborder les projets suivants :

- Mardi 19 mai 2015 : excédents de voiries, cœurs de village (Daverdisse, Porcheresse), sécurité routière, Pic-vert, local de ski à Haut-Fays et patrimoine (pont de l'Ermitte, puits du Gros Bois, lavoir aux Scottons) ;

- Lundi 1er juin 2015 : infrastructures (maisons de village, presbytère, maison des jeunes, plaines de jeux, espaces couverts, logements, centre multifonctionnel) ;
- Lundi 8 juin 2015 : énergie éolienne et hydraulique, filière bois, éclairage, égouttage, rys d'abissage, haies, liaison écologique, cabane en forêt ;
- Mardi 30 juin à 20h30 : programmation des projets matériels.

Jusqu'à fin juin, les réunions se succèdent à un rythme soutenu, ceci pour permettre à l'auteur de PCDR de travailler sur les fiches-projets durant les mois d'été. Une coupure de 2,5 mois aura donc lieu de juillet à mi-septembre. Par la suite, quelques réunions devront encore se tenir pour finaliser le dossier avant de retrouver un rythme de 5-6 réunions annuelles.

## Sécurité routière

---

Au vu du nombre de points noirs de sécurité routière relevés lors des dernières réunions et afin de ne pas alourdir les travaux, il est proposé de créer une commission de travail qui s'attellerait à prioriser les aménagements à prévoir avant un travail d'étude des sites concernés avec l'Agence wallonne de sécurité routière (AWSR).

Afin que l'ensemble des villages soient représentés, la Commune propose que deux personnes par village soient présentes en plus de deux membres du Collège. Les personnes intéressées peuvent l'inscrire sur la fiche de présence.

Se sont déjà proposés :

- Pour Haut-Fays : Jean-Benoît Adam, Michel Bosseaux, Nicolas Léonet, René Pauwels, Vanderperre Francis
- Pour Gembes : Maurice Wuidar
- Pour Porcheresse : Lucien Collin, Luc Vanommeslaeghe
- Pour Daverdisse : Jean-Philippe de Cartier d'Yves, Pierre Verbeek

A noter que pour les indécis ou les absents, les candidatures pourront être proposées lors de la prochaine rencontre. Le Collège approuvera ensuite la composition de cette commission sécurité.

## Méthodologie

---

Les participants sont invités à se répartir en trois groupes afin de traiter des différents projets selon leurs affinités. Des informations complémentaires y sont présentées pour chaque projet, puis le débat s'ouvre.

- Groupe 1 : Cœur de village et excédents de voirie à Porcheresse
- Groupe 2 : Cœur de village et excédents de voirie à Daverdisse
- Groupe 3 : Pic Vert, local de ski, excédents de voirie à Gembes et Haut-Fays et patrimoine (pont de l'Ermitte, puits du Gros Bois, lavoir aux Scottons).

Chacun participe à un seul groupe puis a l'occasion de réagir, compléter, nuancer les propositions faites pour chaque projet lors d'un retour en séance plénière.

Les groupes disposent de différents documents photographiques et cartographiques, pour pouvoir plus facilement établir un périmètre d'intervention et répartir les différentes fonctions.

Les groupes 1 et 2, après l'analyse de la situation existante, procèdent à un jeu de rôles pour identifier les différents besoins à combler sur les espaces : les participants sont invités à se glisser dans la peau d'un enfant, d'un aîné, d'une personne motorisée, d'un riverain, d'un touriste ou d'un utilisateur de la maison de village.

Au vu des coups de cœur posés par les membres de la CLDR, certains projets seront étudiés davantage et un temps de travail plus important leur sera consacré, d'où la répartition des projets entre les groupes.

# Présentation et approfondissement des projets

---

## 1. Cœur de village de Daverdisse

### ✓ Périmètre

Le périmètre d'intervention englobe la rue Paul Dubois et l'allée des Marronniers du carrefour « rue des Routis – rue des Barbouillons » au carrefour « rue de la Lesse – rue du Château – rue de la Hauche ». Il intègre également le parvis et le parking de l'église ainsi que les abords de la maison de village, du centre touristique et de la plaine de jeux.

### ✓ Philosophie générale

Le projet d'aménagement doit respecter les caractéristiques actuelles du centre de Daverdisse qui présente une grande qualité. Il s'agit donc d'améliorer et de rénover les éléments existants sans pour autant révolutionner les fonctions et les aménagements.

### ✓ Eléments à prendre en compte

Un projet communal est actuellement en cours pour la création d'un accès PMR à l'église et le déplacement du monument. Il devra donc être pris en compte dans l'élaboration du présent projet.

Pour la partie du périmètre repris en domaine public, il convient de s'assurer quelle est l'emprise exacte qui ressort de la gestion du SPW.

### ✓ Principes d'aménagement

Des débats ressortent les principes d'aménagement suivants :

- Remplacement de l'éclairage public dans une perspective de diminution de la consommation énergétique.
- Réaménagement du parvis de l'église. Une attention particulière devra être portée sur le maintien ou non des deux tilleuls (élément patrimonial pouvant présenter des contraintes de stabilité pour les murs de soutènement).
- Réfection des murs de soutènement entre la rue Paul Dubois et l'allée des Marronniers.
- Maintien d'un cordon vert (remplacement des arbres malades et maintien des bacs à fleurs). Il convient de veiller à choisir des essences adaptées aux conditions de sol et qui ne mettent pas à mal la stabilité des murs de soutènement.
- Maintien de l'allée des Marronniers en asphalté car la voirie est en bon état. Le remplacement par des pavés a été évoqué mais cette solution n'a pas été retenue car onéreuse et difficile en entretien.
- Mise en sens unique partiel de la rue de la Hauche (depuis l'allée des Marronniers) pour résoudre le problème de visibilité.
- Maintien de l'accès à l'allée des Marronniers depuis la partie sud accessible aux camions desservant la menuiserie.
- Création d'un léger dévoiement de la route régionale aux carrefours nord et sud pour sécuriser le déplacement des piétons, l'idéal étant de créer un trottoir le long de la rue Paul Dubois.
- Maintien de la fonction de parking à côté de l'église mais en profitant de la sur-profondeur pour rendre cet espace plus convivial et plus vert. Un lien devra ici être fait avec le projet de création de la rampe PMR pour accéder à l'église.
- Déplacement des bulles à verres. La question de la nouvelle localisation reste en suspens.
- Développement d'un espace vert convivial (mobilier urbain, etc.) en lien avec la plaine de jeux et sécurisation du talus autour de celle-ci.
- Maintien du parking à l'arrière du centre touristique.

- Etude de faisabilité sur la création d'une structure couverte (fixe ou démontable) à l'avant de la maison de village pour augmenter sa capacité lors de certains événements. Il convient d'intégrer ici trois éléments :
  - o Ne pas obscurcir la salle intérieure (structure transparente).
  - o Maintenir le passage pour l'horticulteur (camionnettes).
  - o Garder le stationnement devant la maison de village.
- Réflexion sur l'aménagement d'un local « douches » en relation avec la location de vélos au centre touristique.

## **2. Cœur de village de Porcheresse**

- ✓ Présentation de la situation existante
  - Mobilier urbain : monument sur l'église ; panneaux directionnels ; signalétique et panneaux touristiques ; poubelle ; abribus ; panneau d'affichage ; valves communales
  - Eléments structurant le village : église ; école ; maison de village ; maisons du comité ; restaurant ; château ; plaine de jeux ; salle « le blé qui lève »
  - Localisation de la source à proximité de chez M. Bernard.
- ✓ Projets en cours ou prévus à moyenne échéance
  - En cours : dans le cadre de la réfection de la voirie, un trottoir sera aménagé du château vers la sortie du village.
  - En cours : abattage d'un arbre (à côté de l'église), construction d'un nouvel abribus en pierres, intégrant une cabine électrique.
  - En cours : nouveau plan d'alignement de voirie à la rue du Chenaie (vers Our)
  - En cours : les gaines pour le réseau internet sont enterrées sur le territoire ; les derniers boîtiers sont posés. Toute la commune sera couverte en ADSL, sauf Porcheresse qui devrait y être raccordé via Graide – Province de Namur.
  - En cours : élaboration d'un circuit touristique des maisons du Comité.
  - Réalisé : pose d'une stèle du Souvenir en venant de Graide.
  - Prévu : aménagement d'un trottoir courant de l'école jusqu'à l'église (du côté de l'école).
- ✓ Périmètre
  - Vers Graide : jusqu'au carrefour et aux bacs au-delà de la maison de village
  - Vers Our : jusqu'au restaurant
  - Vers Daverdisse : jusqu'aux bacs situés dans le tournant, au-delà du « Blé qui lève »
  - Vers Gembes : jusqu'au château
- ✓ Points d'attention
  - Selon le cadastre, les limites de propriétés privées au centre du village se trouvent aux façades. Il est convenu que seule une partie des excédents de voirie seraient utilisés, afin de laisser un peu d'espace aux riverains.
  - L'entretien de l'espace public situé entre le filet d'eau et la façade des maisons incombe aux riverains.
  - On ne peut pas installer de système de ralentisseur modifiant le niveau de la voirie (plateau, coussin berlinois) dans le bas de la côte ; la Commune serait responsable des éventuels dommages occasionnés aux véhicules.
  - Le centre se trouve sur la route touristique (motards, vieilles voitures,...) vers Graide et Our.
  - Le carrefour est traversé par des grumiers qui descendent de la rue de Redu, par des camions de Our, par des bus et par du gros charroi agricole. Tous ces véhicules requièrent des rayons de braquage importants, ce qui réduira l'espace à aménager disponible.

✓ Besoins exprimés selon les types d'utilisateurs :

- Aînés : création d'une aire de repos, avec des bancs, de l'eau et de l'ombre
- Riverains : arbres, possibilité de parking devant sa maison sur les excédents
- Touristes : bancs, tables de pique-nique, signalétique vers les points touristiques
- Conducteur de véhicule (voiture, moto, charroi agricole, camion, bus) : passer par le carrefour sans difficulté et de manière sûre ; position dans le carrefour bien marquée ; une place de parking PMR près de l'église ; un passage adapté vers la ferme ; signalisation routière claire ; parking près de la maison de village ; dépose minute près de l'école (faisabilité ???).
- Enfant : cheminement sécurisé vers l'école et la plaine de jeux ; lien entre la plaine de jeux et le centre
- Utilisateur de la maison de village : parking à proximité de la maison de village ; accès piéton sécurisé.

✓ Principes d'aménagement

L'objectif est de faire comprendre aux véhicules qu'ils se trouvent dans un centre de village, où doivent se côtoyer différents usagers.

- Créer une aire de convivialité en face de l'église : bancs, tables, plantations et arbres, création d'une fontaine à partir de la source.
- Faire resurgir la source Erbeth.
- Planter un grand arbre (point de repère)
- Restructurer le carrefour en tenant compte des différents types d'usagers motorisés.
- Pas de pavés béton pour les voiries, en raison des passages de poids lourds.
- Créer des cheminements piétons/trottoirs
- Rouvrir le « chemin des poules » qui démarre à proximité de la ferme pour arriver à la plaine de jeux : les enfants pourraient se déplacer en dehors de toute circulation.
- Intégrer l'abribus dans l'aménagement et éventuellement faire passer les bus par le Culot pour éviter toute marche arrière.
- Valoriser le monument et l'entrée de l'église en leur réservant une bande plus large.
- Créer des parkings à proximité de la maison de village et plutôt vers les extérieurs (pas sur la place de l'église)
- Réserver un emplacement près de l'église pour un parking PMR.
- Permettre aux riverains de garer leur voiture devant la maison ; ne pas aménager la totalité de l'excédent de voirie.
- Adapter la signalétique routière et touristique.
- Enlever le panneau touristique sur l'église et améliorer l'esthétique des valves communales.
- Enterrer dans les travaux de voirie des gaines pour le réseau internet.
- Veiller à préserver la visibilité en venant de l'école
- Installer un four à pain et un abri couvert près de la maison de village pour les activités extérieures (demander l'avis du Comité de la maison de village).

### **3. Lavoir aux Scottons**

#### ✓ Contexte

- Une source coule toujours au milieu du lavoir dont l'eau est potable. Cette eau, ainsi que les eaux usées du village, coulaient autrefois à l'arrière du bâtiment et rejoignaient un canal. A noter que les résineux à l'arrière du site ont été coupés.
- L'asbl Natagora est intervenue pour éliminer les plantes invasives et la Commune est chargée de repasser à intervalles réguliers pour couper les repousses éventuelles. La mare, située à l'arrière du bâtiment, doit encore être curée.
- A l'heure actuelle, le bâtiment est en bon état sauf le dallage et la toiture (Eternit).
- Enfin, le lavoir se situe en zone humide et donc les éventuels aménagements doivent prendre en compte cet aspect.

#### ✓ Options d'aménagement

- Mettre le site en valeur et refaire la toiture (enlever les Eternit et les remplacer par de l'ardoise ou des planchettes).
- Planter des arbres (des fruitiers par exemple).
- Une signalétique claire devrait indiquer le site.
- Installer une aire de détente afin de donner une fonction au site.
- Valoriser la liaison lente vers la forêt (de Haut-Fays vers Wellin).
- La mare est également à mettre en valeur.

### **4. Pont de l'Ermitte**

#### ✓ Contexte :

Il s'agit d'un pont (sans doute du 18<sup>ème</sup> siècle) qui s'est effondré en partie à la fin des années 1970. Il doit son nom à un ermite qui vivait non loin du site. Un autre pont, le pont de fer, se situe à 300m et était destiné au passage du tram. Celui de l'Ermitte servait dès lors au passage du bétail, des habitants,...

A l'heure actuelle, la partie centrale s'est effondrée mais les deux avancées sont encore là. Un ry d'abissage passe sous le pont.

L'école de Gembes a pour projet d'installer des panneaux d'information avec photos à proximité du lieu.

#### ✓ Echange

Plusieurs points positifs sont avancés en vue de la restauration du site : le maintien d'un patrimoine local, la préservation et la mise en valeur du tunnel et du ry d'abissage, toujours intacts, la valorisation d'un ancien itinéraire et la possibilité de créer un atelier de restauration à l'ancienne. Le point négatif est principalement le coût.

Le coût de l'aménagement est à prendre en compte dans le choix de revoir le site. Par ailleurs, certains estiment que, comme pour tout patrimoine, le site est surtout à entretenir pour éviter qu'il se dégrade, mais qu'une intervention de restauration n'est pas nécessaire.

#### ✓ Options d'aménagement

Trois options émergent :

1. Ne rien faire, laisser le site en état et l'entretenir (ex. pont sur le Tibre)
2. Refaire le pont selon les techniques de l'époque
3. Refaire le pont de manière moderne ou via une passerelle (en bois par exemple)

Au vu des éléments, le choix entre ces options est difficile. Même si une passerelle en bois semble être privilégiée, des informations complémentaires sont demandées sur le coût de la

restauration et la possibilité que les travaux soient pris en charge par des mouvements (ex. rénovation des châteaux français).

#### **4. Puits du Gros Bois**

✓ Contexte :

Il y a quelques années, le puits a été étudié par des étudiants. Même s'il ne se trouve pas sur les cartes Ferraris (sans doute un oubli), il daterait des années 1500. Cet endroit, aujourd'hui en zone forestière, était cultivé. Le puits serait approximativement profond de 11m, auxquels s'ajouteraient 2m de vase. Il se trouve dans le Gros Bois et est inaccessible par sentier. Il est très difficile à trouver et est entouré par des poteaux et barbelés pour éviter les accidents. La maçonnerie intérieure (1m sous le niveau du sol) est intacte tandis que le reste n'existe plus.

✓ Options prises

Il est proposé, en premier lieu, d'analyser le puits et d'étudier sa valeur historique. Le service des fouilles de la Région wallonne pourrait être consulté. Il s'agirait d'aller voir si des objets se trouvent au fond et aux alentours.

Sur base des résultats, le futur du site sera à rediscuter. La volonté est en tout cas de respecter et préserver le patrimoine. S'il devait y avoir restauration, il serait important de recourir aux techniques traditionnelles (pierres sèches en clé).

#### **5. Local de ski à haut-Fays**

✓ Contexte :

Situé entre le cœur de Haut-Fays et le parc à conteneurs, le site est inscrit pour moitié en zone d'habitat à caractère rural et pour moitié en zone agricole. L'ancien local de ski est en mauvais état, de même que la zone de pique-nique. De plus, une ancienne remorque est abandonnée à cet endroit.

✓ Options prises

Au fil des échanges, personne ne voit l'intérêt de construire un bâtiment à cet endroit. Les aménagements à prévoir seraient en premier lieu de nettoyer le site avant d'y créer un espace de convivialité. Afin de lutter contre d'éventuels actes de vandalisme, du mobilier attaché au sol ou en pierre pourrait y être installé. Vu la position du site en bordure de voirie, une attention particulière devra être donnée à la gestion des déchets et ainsi éviter les dépôts sauvages.

#### **6. Mobilité douce - Pic-vert**

✓ Contexte :

L'agence de développement local de Bièvre et Vresse-sur-Semois a introduit un dossier pour obtenir des subsides européens (FEDER) en vue du prolongement du Pic-Vert au-delà de Porcheresse pour rejoindre Graide Station (tronçon en vert). Dans ce dossier est également prévue la réfection du pont au lieu-dit « chalet Sims » pour permettre aux utilisateurs de ne plus devoir traverser la route à ce niveau via la passerelle (tronçon en rouge).

Les aménagements prévus semblent cohérents et ne donnent pas lieu à une quelconque modification.



## **7. Excédents de voiries et espaces publics**

### ✓ Contexte :

Les excédents de voirie sont constitués des propriétés publiques à usage privé. Un mesurage de ces excédents est en cours de réalisation par la Commune.

### ✓ Options prises

Il est proposé de faire un inventaire de ces excédents de voiries et, par la suite, de réaliser un règlement (ou charte) clair pour tous et partagé par tous, notamment dans le but d'éviter que ces lieux ne deviennent des dépotoirs.

Il est également souhaité d'interdire l'aliénation de ces biens, sans pour autant toujours restreindre les droits d'usage (ex. devant de porte). Des exceptions individuelles peuvent subsister (ex. parcelle privée enclavée entre des excédents de voiries).

De plus, les participants partent du principe qu'il ne faut rien remettre en cause quand un excédent est bien entretenu par un riverain.

### ✓ Identification des excédents de voirie à aménager

- Veiller à entretenir et restaurer les murs de pierres sèches se situant dans la partie basse à Daverdisse.
- Diminuer la hauteur des haies rue du Culot à Porcheresse.
- À Porcheresse : aménagement d'une bande fleurie en bordure de voirie près du Pré de Fouche vers Our
- À Porcheresse : vérifier le bon entretien des excédents au Culot de Lahaut et à la rue du Centre (à proximité de fermes).
- Prêter une attention particulière aux excédents sur le dessus de Gembes et à l'ancienne gare.

Sophie Orban et Pierre-Yves Muri,  
Agents de développement FRW

## Participants à la CLDR du 19/05/2015

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Adam	Jean-Benoît	rue du Pont Gaty	3	6929	Haut-Fays
M.	Bodart	Christophe	rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Bosseaux	Michel	chemin de la Rochette	2	6929	Haut-Fays
M.	Burtomboy	Denis	rue Paul Dubois	36	6929	Daverdisse
M.	Collin	Lucien	rue de Fontenelle	25	6929	Porcheresse
Mme	Cornet	Maryse	Ancien chemin de Wellin	102	6929	Haut-Fays
M.	de Cartier d'Yves	Jean-Philippe	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse
Mme	de Cartier-Migeal	Geneviève	rue des Barbouillons	8 A	6929	Daverdisse
Mme	Grégoire	Stéphanie	Voie de Gribôle	3	6929	Haut-Fays
M.	Groffils	Firmin	rue de Graide	101	6929	Porcheresse
M.	Incoule	Roland	rue de Redu	35	6929	Porcheresse
M.	Léonet	Nicolas	rue de Vonèche	164	6929	Haut-Fays
M.	Léonet	Maxime	rue de Gedinne	32	6929	Haut-Fays
M.	Merny	André	rue de la Strée	7	6929	Gembes
M.	Pauwels	René	rue de la Chapelle	3	6929	Haut-Fays
M.	Vanderperre	Francis	Sclassin	215 A	6929	Haut-Fays
M.	Vanommeslaeghe	Luc	Culot de Lahaut	79	6929	Porcheresse
M.	Verbeek	Pierre	rue de Banet Sart	23	6929	Daverdisse
M.	Vincent	Jean-Claude	rue des Buts	3	6929	Haut-Fays
M.	Wuidar	Maurice	chemin du Chênelisse	21	6929	Gembes

### Excusés

Civilité	Nom	Prénom	Adresse postale	N°	CP	Localité
M.	Charlottiaux	André	Rue des Routis	27D	6929	Daverdisse
Mme	Crick	Sandra	Rue de la Hauche	74B	6929	Daverdisse
M.	Jacquet	Johan	Culot de Lahaut	78	6929	Porcheresse
Mme	Lambert	Dominique	Rue des Routis	29	6929	Daverdisse
M.	Merny	Jean-Luc	Rue de Graide	90	6929	Porcheresse
Mme	Poncin	Patricia	Rue de la Strée	8	6929	Gembes